

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Avenant n° 2 au contrat de représentation et d'assistance à caractère administratif et technique avec la SODEMO pour la réalisation des études et travaux d'aménagement de la rue de l'ALMA – André BALLANDE

P.J. : 1 projet de délibération

Par délibération n° 2011/1032 du 15 septembre 2011, le conseil municipal a autorisé la signature d'un contrat de représentation et d'assistance à caractère administratif et technique avec la SODEMO pour la réalisation des études et travaux d'aménagement de la rue de l'ALMA – André BALLANDE.

Ce contrat signé le 4 octobre 2011 consiste à :

- mettre en forme le programme de l'opération,
- définir les conditions techniques selon lesquelles les ouvrages seront étudiés et réalisés,
- préparer le choix du maître d'œuvre et la gestion du contrat de maîtrise d'œuvre,
- préparer les choix des entreprises de travaux et l'établissement des contrats,
- suivre le chantier aux plans technique, financier et administratif,
- réceptionner les ouvrages.

Le projet d'avenant n° 2 porte sur la diminution de la rémunération de la SODEMO liée à la réduction du périmètre de l'opération et de son coût total.

Dans le contrat initial, l'opération d'aménagement de la rue de l'ALMA couvrait la portion comprise entre la rue du général MANGIN et le boulevard VAUBAN ainsi que des sections des rues adjacentes (rues du général MANGIN, d'AUSTERLITZ, G. CLEMENCEAU et de SEBASTOPOL). La concomitance des travaux du projet Néobus et de réfection de l'ensemble des trottoirs du centre-ville a incité l'exécutif municipal à réduire ce périmètre à la rue de l'ALMA entre les rues du général MANGIN et d'AUSTERLITZ et à la rue d'AUSTERLITZ entre les rues de la REPUBLIQUE et J. JAURES.

Initialement estimé à 1.000.000.000 F/CFP, le coût de l'opération, maîtrise d'œuvre comprise, est révisé à 450.000.000 F/CFP. La rémunération de la SODEMO fixée à 30.022.759 F/CFP HT doit donc être revue en tenant compte des frais déjà engagés sur la base de l'ancien périmètre, le choix de l'exécutif étant intervenu à la fin de la phase d'études d'avant-projet définitif. Elle est fixée à 27.651.379 F/CFP HT détaillé de la façon suivante :

- 12.009.103 F/CFP HT pour la phase «études»,
- 3.002.276 F/CFP HT pour la phase «consultation/assistance marché de travaux»,
- 12.640.000 F/CFP HT pour la phase «réalisation».

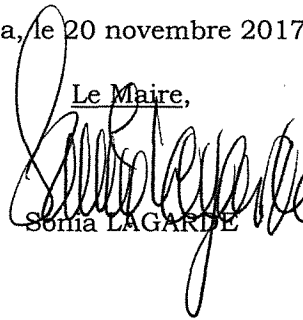
Cette rémunération fait l'objet de factures majorées de la TSS et de la TGC.

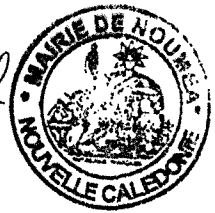
Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire à signer l'avenant n° 2 au contrat de représentation et d'assistance à caractère administratif et technique avec la SODEMO pour la réalisation des études et travaux d'aménagement de la rue de l'ALMA – André BALLANDE.

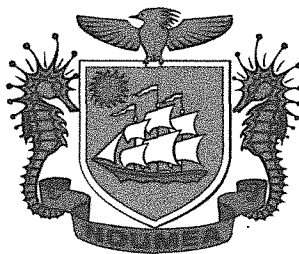
Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 20 novembre 2017

Le Maire,


Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

15 DEC. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le mardi 12 DEC. à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Patrick SENS
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Jinezi Annie QAEZE
DATE DE CONVOCATION	Mme	Françoise SUVE	Mme	Charlène SOERIP
04.12.2017	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Marc DESCHAMPS
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Philippe BLAISE
06.12.2017	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Sonia BACKES
	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Mathieu OUANEMA	M.	Charles ERIC
	Mme	Janine BAJON	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Angélo PITO
	Mme	Karine DESTOURS	Mme	Dina REY

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M.	Marc MANSEL	M.	Christophe CHEVILLON
		M.	Daniel LEROUX	Mme	Laurène CASSAGNE
		M.	Dominique SIMONET	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	: 34	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
Nombre de votants	: 43	M.	Tristan DERYCKE	M.	Gilles UKEIWE
(9 procurations)		Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Félicia BALLANGER
		M.	Alexandre MACHFUL	M.	Jonas TAOFIFENUA
DEPART DE :		Mme	Sabine KAGY	Mme	Francine BEYNEY
Mme M.N. LOPEZ		M.	Christophe OBLED	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
		Mme	Germaine NEWEDOU		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

autorisant la signature de l'avenant n° 2 au contrat de représentation et d'assistance à caractère administratif et technique avec la SODEMO pour la réalisation des études et travaux d'aménagement de la rue de l'ALMA – André BALLANDE

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **12 DEC. 2017**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle Calédonie,

VU la délibération du congrès de la Nouvelle Calédonie n° 291 du 18 avril 2007 relative à la passation des contrats de représentation et d'assistance à caractère administratif et technique,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2011/1032 du 15 septembre 2011 autorisant la signature d'un contrat de représentation et d'assistance à caractère administratif et technique avec la SODEMO pour la réalisation des études et travaux d'aménagement de la rue de l'Alma – André Ballande,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2014/1294 du 2 décembre 2014 autorisant la signature de l'avenant n°1 au contrat de représentation et d'assistance à caractère administratif et technique avec la SODEMO pour la réalisation des études et travaux d'aménagement de la rue de l'Alma – André Ballande,

VU le contrat de représentation et d'assistance à caractère administratif et technique avec la SODEMO pour la réalisation des études et travaux d'aménagement de la rue de l'Alma – André Ballande signé le 4 octobre 2011,

VU l'avenant n° 1 au contrat de représentation et d'assistance à caractère administratif et technique avec la SODEMO pour la réalisation des études et travaux d'aménagement de la rue de l'Alma – André Ballande signé le 20 février 2015,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/198 du 14 mars 2017 relative au budget primitif principal 2017 de la Ville,

VU la note explicative de synthèse n° 2017/806 du 20 novembre 2017,

La commission conjointe de l'Urbanisme, des Transports et de l'Intercommunalité / du Budget et des Finances entendue en séance du 1^{er} décembre 2017,

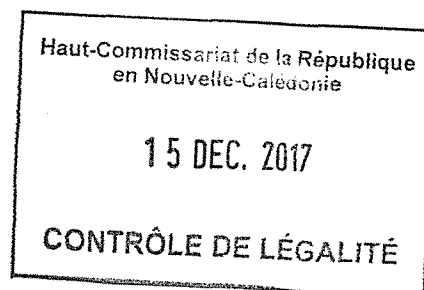
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire est habilité à signer l'avenant n° 2 au contrat de représentation et d'assistance à caractère administratif et technique avec la SODEMO pour la réalisation des études et travaux d'aménagement de la rue de l'ALMA – André BALLANDE.

./.



ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée à la SODEMO.

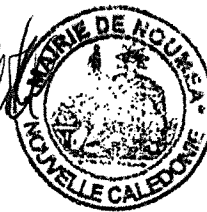
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 12 DEC. 2017

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 15 DEC. 2017

Le Maire,

Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
POLE AMENAGEMENT	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
D.E.P. (D.E.T.V.E.A.)	-	1
SODEMO	-	1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 15 DEC. 2017
au Commissaire Délégué
et notifié le 20 DEC. 2017
~~et publié~~
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

15 DEC. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ